

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00541

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI - PLAN D' ACTIONS 2023 - TRANCHE 3

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 53

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D2023005410

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI - PLAN D' ACTIONS 2023 - TRANCHE 3

Par délibération du Bureau Métropolitain du 06 octobre 2022, Saint-Etienne Métropole en 2023 a souhaité s'engager pour une troisième année au côté de l'Etat dans un programme de prévention et de lutte contre la pauvreté. La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) engage Saint-Etienne Métropole et l'Etat à hauteur de 800 000 € avec un co-financement de 50 % de l'Etat. Elle poursuit 2 objectifs, prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large.

Les différents axes de l'action de la Métropole dans le plan pauvreté se déclinent via ses compétences avec une approche double : une approche basée sur la géographie prioritaire du contrat de ville (39 quartiers repartis sur 12 communes) et une approche territoriale élargie pour toucher les publics précaires repartis sur l'ensemble de Saint-Etienne Métropole.

La CALPAE 2022-2023 est structurée autour des axes suivants :

- accès et maintien dans le logement ;
- aide aux jeunes en difficulté ;
- développement de nouvelles approches dans le domaine du suivi des jeunes en rupture ;
- accès à des activités favorisant l'inclusion et l'insertion sociale ;
- accès à l'activité pour les plus précaires ;
- accès aux droits et aux biens essentiels ;
- animation et coordination du dispositif.

Dans le cadre de la CALPAE, il est proposé de soutenir financièrement 2 actions au titre de la tranche 3 de l'année 2023, dont le coût prévisionnel global représente un montant de 47 788 €, en apportant un financement à hauteur de 7 000 €.

Le détail des différentes actions ainsi que la convention afférente à la programmation de cette troisième tranche 2023 de la CALPAE sont annexés au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la programmation de la 3^{ème} tranche de la CALPAE pour l'année 2023 ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole au titre de la tranche 3 de la CALPAE pour l'année 2023 pour un montant de 7 000 € en crédits de fonctionnement ;**

- approuve la convention avec la ville de Saint-Etienne et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget politique de la ville, exercice 2023, chapitre 65, destination PREV.

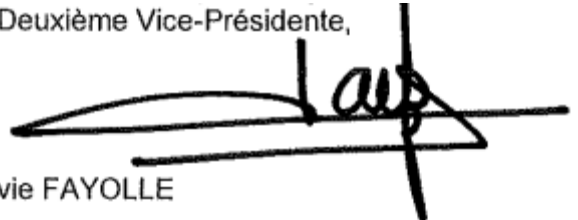
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE